

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT

PRESTATION ETUDIANT 2019/2020

	PRESTATION ETUDIANT	PRESTATION SPECIFIQUE	PRESTATION SPECIFIQUE PARCOURS ERASMUS
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	L'Étudiant (après BAC) doit être âgé de moins de 26 ans lors de la rentrée scolaire		
PIECES A FOURNIR	La carte d'étudiant ou Le certificat de scolarité	La carte d'étudiant ou le certificat de scolarité La convention de stage Une attestation de fin de stage Tous les justificatifs des frais engagés (prise en compte maximale 2000 €) <ul style="list-style-type: none">* Transports* Hébergement* Repas si non pris en compte par l'employeur* Boissons prises pendant les repas	La carte d'étudiant Une attestation de scolarité à l'étranger précisant les dates de début et de fin de parcours Tous les justificatifs des frais engagés (prise en compte maximale 2000 €) <ul style="list-style-type: none">* Transports* Hébergement* Repas* Boissons prises pendant les repas
	Avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017 des parents et de l'étudiant		
MODALITES D'ATTRIBUTION	Inscriptions Jusqu'au 29 Novembre 2019	L'aide sera égale à 10 % des sommes engagées	

Le chèque sera établi à l'ordre de l'étudiant

Cette prestation est soumise à cotisations URSSAF